

Achat immobilier et enfants

Par **laetitia45**, le **29/07/2015** à **10:53**

bonjour, je suis sur le point d'acheter un bien immobilier avec mon conjoint pacsé. nous avons un enfant en commun, et il a également 2 enfants d'une précédente relation. nous nous sommes pacsés sous le régime de la séparation de biens, comme conseillé par le tribunal à ce moment là.

en cas de décès de mon conjoint, comment cela se passera par rapport à ses deux enfants? pourrais-je garder le bénéfice de la maison?

nous comptons être propriétaire à parts égales.

merci par avance pour vos réponses.